



1<sup>ère</sup> Communauté de  
Communes d'Outre-Mer

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Dr Maryse ETZOL, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : 16

Date de convocation du conseil communautaire : 25/03/2022

**PRESENT(E)S :** Mesdames Maryse ETZOL, Géraldine BASTARAU Francette JACQUES, Joselaine GELABALE, Kénia MALADIN-NEBOT, Maguy FUMONT-SAMSON,  
Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS, Alain TENEBEA, Joel TOTO, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN, Edmond LANCLAS

**ABSENT(E)S SANS EXCUSES :** Madame Betty BESRY  
Messieurs Camille PELAGE Jean-Marc HEGESIPPE,

**NOMBRE DE MEMBRES :** Présents = 13    Pouvoir = 0    Absents = 3    Votants = 13

**SECRETAIRE :** Madame Kénia MALADIN-NEBOT

### Délibération n°2022-04-01/ 17 : PLPDMA DE MARIE-GALANTE -DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DENSIFICATION DES P.A.V

Dr Maryse ETZOL, *Présidente*, rappelle que la mise en œuvre de l'obligation de fermeture des anciennes décharges a contraint la CCMG à s'adapter à un nouveau mode de gestion des déchets, dont le transfert maritime vers les exutoires situés en Guadeloupe continentale reste encore le principal mode opératoire.

Les différentes évaluations de la qualité du service initiées par la CCMG ont mis en relief l'impérieuse nécessité de doter l'île des infrastructures et divers équipements en mesure de soutenir l'adhésion de la population à la réduction des déchets, à l'optimisation du tri et à l'éradication des dépôts sauvages, tout en maîtrisant les coûts de gestion de ce service.

Engagée fortement dans une démarche partenariale avec les éco organismes et la société civile, la CCMG s'est dotée en fin 2021 d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés à mettre en œuvre sur la période 2022/2027 et d'un Plan d'Actions Territorialisé 2021/2022 avec CITEO pour améliorer ses performances du tri des emballages ménagers. La garantie de succès de ces opérations repose inévitablement sur le déploiement d'un plan de communication et de sensibilisation à l'endroit de la population et des visiteurs.

La CCMG souhaite initier dès ce 1<sup>er</sup> semestre 2022 les actions visant à densifier les Points d'Apports Volontaires autour de 3 flux de déchets :

- Les emballages ménagers recyclables légers (plastique, canette, papier, cartonnets, ...)
- Les emballages en verre (bouteilles, bocaux)
- Les ordures ménagères résiduelles.

Les autres flux étant collectés en Porte-à-Porte ou en Apports Volontaires à notre Centre de Regroupement des Déchets, dans l'attente de la construction d'une déchèterie par le SYVADE.

L'examen des devis UGAP sollicités pour la densification de nos PAV fait ressortir un coût de transport et de dédouanement trop onéreux pour la CCMG qui n'est pas éligible, en vertu de son statut juridique, à l'exonération à l'octroi de mer et à l'aide au transport.



En effet, notre choix de bornes en PEHD, pour réduire le bruit afin d'emporter l'adhésion des riverains et aussi enrayer la forte corrosion constatée sur notre parc actuel, n'est pas empilable et nécessite la mobilisation de plusieurs conteneurs.

De ce fait, le coût d'acquisition des bornes EMR + Verre dépasse largement l'aide financière de 2 500 €/unité mobilisable auprès de CITEO dans le cadre de notre Plan d'Actions Territorialisé. Les bornes OMR ne concernent pas le périmètre d'intervention de CITEO, elles ne sont pas financées par le PAT.

Par conséquent et à l'issue des échanges avec l'ADEME qui ne finance pas ce type d'opération, **il est souhaitable de solliciter auprès de la Région Guadeloupe une aide financière**, permettant à la CCMG de mener à terme ce projet de densification des Points d'Apports Volontaires dont les détails sont ci-dessous présentés :

DEPENSES PREVISIONNELLES ACQUISITION BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES MULTIFLUX CCMG/CITEO				
Référence	Désignation	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
2732890	Colonne aérienne d'apport volontaire Hubl'O pour verre 4m3 - préhension kinshofer	28	1 342,50 €	37 590,00 €
2732941	Insonorisation pour colonne d'apport volontaire aérienne pour verre - 4m3	28	128,50 €	3 598,00 €
2732945	Plaque de consigne de tri sur rivet	28	60,20 €	1 685,60 €
2732950	Opercule supplémentaire face arrière ou latérale	56	24,40 €	1 366,40 €
2732954	Enjoliveur tous modèles	112	70,60 €	7 907,20 €
2732938	Trappe gros producteur	5	142,25 €	711,25 €
2732948	Opercule PMR pour colonne d'apport volontaire aérienne	9	48,70 €	438,30 €
874973	Fret Maritime	1	22 174,70 €	22 174,70 €
874975	Prestations locales	1	11 530,84 €	11 530,84 €
<b>TOTAL BORNES VERRE</b>				<b>87 002,29 €</b>
2732898	Colonne aérienne d'apport volontaire Hubl'O pour EMR 4m3 - préhension kinshofer	27	1 342,50 €	36 247,50 €
2732945	Plaque de consigne de tri sur rivet	27	60,20 €	1 625,40 €
2732950	Opercule supplémentaire face arrière ou latérale	54	24,40 €	1 317,60 €
2732954	Enjoliveur tous modèles	108	70,60 €	7 624,80 €
2732948	Opercule PMR pour colonne d'apport volontaire aérienne	9	48,70 €	438,30 €
874975	Prestations locales	1	10 249,98 €	10 249,98 €
874973	Fret Maritime	1	19 711,49 €	19 711,49 €
<b>TOTAL BORNES EMR</b>				<b>77 215,07 €</b>
<b>TOTAL hors douanes BORNES COLLECTE EMBALLAGES - DEVIS UGAP N° 36576642 DU 18/03/2022</b>				<b>164 217,36 €</b>
874974	Droits et Taxes de douane	1	10 643,85 €	10 643,85 €
874974	Droits et Taxes de douane	1	9 461,52 €	9 461,52 €
<b>TOTAL DROITS ET TAXE DE DOUANE</b>				<b>20 105,37 €</b>
<b>TOTAL ACQUISITION BORNES EMBALLAGES / PAT</b>				<b>184 322,73 €</b>

DEPENSES PREVISIONNELLES ACQUISITION BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES MULTIFLUX CCMG/REGION				
Référence	Désignation	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
2732902	Colonne aérienne d'apport volontaire Hubl'O pour OMR 4m3 - préhension kinshofer	28	1 771,00 €	49 588,00 €
2732945	Plaque de consigne de tri sur rivet	28	60,20 €	1 685,60 €
2732950	Opercule supplémentaire face arrière ou latérale	56	24,40 €	1 366,40 €
2732954	Enjoliveur tous modèles	112	70,60 €	7 907,20 €
874975	Prestations locales	1	13 120,33 €	13 120,33 €
874973	Fret Maritime	1	25 231,41 €	25 231,41 €
<b>TOTAL hors douanes BORNES OMR - DEVIS UGAP N° 36517642 DU 18/03/2022</b>				<b>98 898,94 €</b>
874974	Droits et Taxes de douane	1	12 111,08 €	12 111,08 €
<b>TOTAL ACQUISITION BORNES OMR</b>				<b>111 010,02 €</b>
<b>TOTAL DEVIS UGAP</b>				<b>295 332,75 €</b>



PLAN DE FINANCEMENT ACQUISITION BORNES D'APPORT VOLONTAIRES				
	CITEO	REGION	CCMG	TOTAL
Bornes Emballages	137 500,00 €		23 861,36 €	161 361,36 €
Consigne Emballages	2 856,00 €			2 856,00 €
Douanes/ Emballages			20 105,37 €	20 105,37 €
Bornes OMR		109 324,42 €		109 324,42 €
Consigne OMR		1 685,60 €		1 685,60 €
<b>Total</b>	<b>140 356,00 €</b>	<b>111 010,02 €</b>	<b>43 966,73 €</b>	<b>295 332,75 €</b>
%	48%	38%	15%	100%

### Planning prévisionnel d'exécution

PLANNING D'EXECUTION		
Commande UGAP	Signature	1er/04/2022
Accusé commande	15 jours ouvrés	15/04/2022
Fabrication	16 semaines	08/08/2022
Transport	4 semaines	05/09/2022
Douanes	1 semaine	12/09/2022
Livraison	1 semaine	19/09/2022
Installation	1 semaine	26/09/2022

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention (Guy ACCIPÉ)

### Décide

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** l'acquisition de 28 bornes OMR, hors du périmètre du Plan d'Actions Territorialisé (PAT),

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter auprès de la Région Guadeloupe une subvention conformément au plan de financement susmentionné,

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Madame la Présidente à commander les bornes auprès de l'UGAP,

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le 07/04/2022
- l'affichage le 07/04/2022

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente empêchée,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

*(Signature)*  
Jean-Claude MAES

*(Signature)*  
Présidente

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le



ID : 971-249710047-20220401-2022\_04\_01\_17-DE